

PREMIERS PAS D'UN CHERCHEUR

LES RAPPORTS ENTRE TIC ET DOCUMENTATION

CÉLINE DUARTE-CHOLAT

Contrairement à ceux qui se sont exprimés dans cette rubrique, je ne suis pas venue à la recherche après l'enseignement. J'ai suivi un parcours de formation universitaire sans discontinuité. Après le Baccalauréat, j'ai poursuivi mes études du premier cycle au troisième cycle sans interruption. Ce parcours atteste d'une formation multidisciplinaire. Après une licence d'histoire, je me suis orientée vers la documentation en maîtrise des sciences de l'information et de la documentation, puis en DEA des sciences de l'information et de la communication. Enfin, j'ai préparé une thèse de doctorat en sciences de l'éducation.

GENÈSE DE LA THÈSE

« *TIC et documentation : études et réflexions sur des pratiques documentaires dans des CDI de collèges* » tel est le titre de ma thèse¹.

Cette dernière est partie d'un large questionnement sur l'évolution de l'apprentissage des savoirs dans une société informatisée où l'information est omniprésente. Si les TIC sont souvent considérées comme des outils didactiques et sont, à des degrés divers, présentes dans la quasi-totalité des établissements scolaires français, le problème qui se pose à l'heure actuelle est celui de leur intégration dans des disciplines et des actions d'enseignement.

Au sein des disciplines dites « traditionnelles », cette intégration a fait l'objet de nombreuses études, qui tentent de voir comment chaque discipline peut tirer parti des TIC et comment ces dernières sont susceptibles de rénover leur enseignement. Mais en documentation – qui n'est pas considérée comme une discipline d'enseignement du secondaire – l'intégration des TIC n'a été que partiellement abordée. Pourtant, le CDI en tant qu'espace documentaire est un lieu d'initiation où les élèves apprennent à se familiariser avec les outils de recherche d'information.

1. DUARTE-CHOLAT, Céline (2000). *TIC et documentation : études et réflexions sur des pratiques documentaires dans des CDI de collèges*. Paris : Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université Paris V – René Descartes / sous la dir. de BARON, Georges-Louis. 375 p. + annexes.

Mon travail de DEA², en sciences de l'information et de la communication, sur les pratiques informatives et opinions des usagers des CDI de collèges que sont les élèves, a constitué le point de départ de ma réflexion. Dans le cadre de ce mémoire, mon objectif, comme le titre l'indique, a été d'analyser les pratiques informatives des élèves et de mieux connaître ce qu'ils pensent du CDI et des systèmes d'information mis à leur disposition.

Je me suis volontairement focalisée sur des élèves de collèges. Car les collégiens, et surtout les élèves de sixième, découvrent le CDI, ses ressources, son mode de fonctionnement, etc. Certains ont abordé la documentation dans les BCD (bibliothèque centre documentaire) des écoles primaires, mais la plupart effectuent pour la première fois une recherche documentaire au collège. Ils n'ont pas encore acquis d'automatisme au niveau des pratiques documentaires. Il m'est donc apparu intéressant d'observer des jeunes qui découvrent la documentation et les compétences nécessaires à la maîtrise de l'information.

Le fait de m'intéresser plus particulièrement aux acteurs du CDI explique mon passage des sciences de l'information et de la communication aux sciences de l'éducation. En effet, les résultats obtenus dans le cadre du mémoire de DEA ont entraîné plusieurs perspectives de recherches – qui seront développées dans la section suivante – toutes liées aux acteurs du CDI.

ORIENTATION DU SUJET DE THÈSE

L'enquête de DEA a fait, en 1996, un état des pratiques informatives et opinions d'une centaine d'élèves de sixième au CDI, dans trois collèges de la banlieue parisienne.

Les résultats ont montré qu'au CDI les élèves ont accès à des activités diverses et variées mais ils ne semblent pas toujours y prêter attention. Seules les séances d'initiation à l'utilisation de l'ensemble du CDI les intéressent réellement. D'ailleurs, ceux qui n'en ont pas le déplorent et regrettent de ne pas ou pas bien savoir utiliser les outils informatisés. Une de leurs activités préférées est la manipulation des nouvelles technologies. Tous ont estimé que les ordinateurs ne sont pas assez bien équipés

en jeux ludiques ou éducatifs. Il semblerait donc que la grande majorité des jeunes interrogés soient attirés par le matériel informatique du CDI.

À partir de ces résultats, une série de questions m'ont interpellée comme par exemple :

- quels résultats obtiendrait-on dans des collèges situés en zone d'éducation prioritaire ou dans des collèges privés ? L'environnement et le milieu social dont sont issus les élèves jouent-ils sur leur appropriation et leur usage des TIC dans le domaine de la recherche documentaire ?
- quelles sont les pratiques informatives des enseignants au CDI ? Influencent-elles celles de leurs élèves ?

Parmi ces recherches possibles, un domaine m'a, dans un premier temps, plus particulièrement intéressée, à savoir les enjeux cognitifs pour les élèves : quels sont les processus cognitifs mis en œuvre par les jeunes lors de l'accès à de l'information informatisée ?

En effet, les TIC sont susceptibles d'accroître les motivations des élèves, de susciter leur intérêt, mais leur usage ne s'improvise pas. Il suppose au préalable un apprentissage. Avec leur apparition dans les CDI, il s'agit de les utiliser au mieux afin de développer chez les jeunes, de nouvelles démarches intellectuelles, de nouvelles modalités cognitives. Il est, pour cela, nécessaire de comprendre les processus de la pensée humaine afin que le traitement automatisé soit compatible avec eux. De nombreuses théories ont tenté et tentent encore de comprendre les processus cognitifs. Beaucoup d'entre elles (Vigotski, 1930 ; Bandura, 1963 ; Varela, 1989 ; Bruner, 1996) tiennent compte de l'environnement de l'individu, de la dimension sociale de l'apprentissage et de l'activité de l'apprenant.

Ce regard porté à la fin de mon DEA sur les enjeux cognitifs des technologies sur les élèves s'est cependant déplacé vers les acteurs : d'une part, vers les documentalistes et leur façon d'apprendre aux adolescents à manier les TIC ; d'autre part, vers les élèves en tant qu'usagers de systèmes d'information. Je me suis également penchée sur le système dans lequel se déroulent les activités documentaires, ici les CDI de collèges. Enfin, les instruments utilisés, que sont les TIC, ont fait l'objet de mon attention. Mon approche n'étudie donc pas concrètement les performances cognitives mais s'intéresse aux usages.

2. DUARTE, Céline (1996). *Étude des pratiques informatives des usagers des Centres de Documentation et d'Information (CDI) : le cas des collégiens*. Nanterre : DEA des Sciences de l'Information et de la Communication. Université Paris X. 120 p.

En abordant un champ en pleine émergence, je n'avais pas au début d'hypothèse précise et je ne pouvais pas mener une expérimentation. J'avais, cependant, une idée précise : celle d'effectuer un travail exploratoire, à savoir de mener des observations et de décrire la réalité des CDI de collèges.

Mon travail de thèse s'est rapidement orienté vers les usages possibles des technologies numérisées dans les CDI de collège, non en tant que support, mais plus en tant qu'outils d'apprentissages. Je me suis également intéressée à la question de l'éventuelle constitution d'une nouvelle discipline dans l'enseignement secondaire que serait la documentation.

Par ailleurs, ma recherche prête attention aux innovations pédagogiques que peuvent induire les TIC en faisant émerger l'idée d'une alliance innovante possible entre les TIC et la documentation. En effet, l'arrivée des TIC dans un CDI peut être considérée comme une innovation technologique lorsqu'il y a une véritable intégration dans les pratiques courantes. À l'heure actuelle si le CDI est considéré en lui-même comme une innovation c'est en grande partie dû à la présence des TIC qui permettent d'annoncer une innovation pédagogique, celle de la pédagogie documentaire qui vise l'apprentissage des élèves à la maîtrise de l'information. La notion de maîtrise de l'information prolonge et élargit la notion antérieure de « recherche ». Elle met en avant l'apprentissage d'une démarche de résolution de problèmes d'information. Pour P. Bernhard (Bernhard, 1998), elle est en continuité avec les formations plus générales concernant l'acquisition de méthodes de travail intellectuel et d'étude, ainsi qu'avec le développement de stratégies cognitives et métacognitives. Elle s'inscrit également dans une philosophie éducative basée sur le rôle médiateur des ressources d'information en matière d'apprentissage et d'enseignement.

Je me suis donc essentiellement intéressée à la recherche documentaire comme moyen d'approche des TIC au collège.

Pour cela, je suis partie de deux questionnements : quels usages possibles des TIC dans les CDI en tant qu'outils d'apprentissage à la maîtrise d'information ? Y a-t-il constitution d'une nouvelle discipline dans l'enseignement secondaire : la documentation ? Cette dernière question est en quelque sorte similaire à celle qui s'est posée à l'introduction de l'informatique dans les années 1970, à savoir doit-on créer une nouvelle discipline

d'enseignement secondaire ?

Afin d'apporter des éléments de réponses correspondant à la problématique choisie, différents champs de recherches ont été utilisés. Parmi les sources d'inspiration, figurent des théories générales de l'apprentissage (Piaget, 1974 ; Papert, 1981) mais surtout des recherches menées sur les innovations technologiques, sur les apprentissages aux TIC et sur les usagers de l'information et de la communication (Le Coadic, 1997 ; Baron et Bruillard, 1994, 1996 ; Alava et Étévé, 1999).

Ainsi, tout comme le CDI est un lieu d'interdisciplinarité où des compétences transversales sont nécessaires, cette thèse trouve son origine et se place au carrefour de plusieurs disciplines. En effet, elle prend appui, d'un côté, sur les sciences de l'information et de la communication, entre autres, sur des recherches menées sur les usagers de l'information et sur les conséquences qu'entraînent l'intégration des TIC dans leur pratiques informationnelles, et d'un autre côté, sur les sciences de l'éducation et surtout en sociologie de l'éducation notamment des recherches menées sur les innovations technologiques ou d'autres sur l'intégration des TIC dans l'enseignement secondaire.

CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Ce travail a utilisé plusieurs méthodes de recueil d'informations : recherche et dépouillement bibliographiques, enquêtes quantitatives et qualitatives ont été menées.

En ce qui concerne les dépouillements bibliographiques, outre sur des travaux scientifiques, je me suis également penchée sur des écrits professionnels comme ceux qui sont publiés dans la revue *Inter-CDI* ou sur des documents administratifs tels que les circulaires, les rapports officiels ou les Plans Académiques de Formations.

Pour ce qui est des enquêtes quantitatives, j'ai utilisé des statistiques du personnel de l'enseignement secondaire français. J'ai aussi adressé un questionnaire aux professeurs-documentalistes de collèges. Il a eu pour principal objectif de cerner les formations aux TIC des documentalistes et d'analyser leurs pratiques dans ce domaine.

Enfin et surtout, des entretiens ont été menés auprès de différents acteurs du système éducatif, professeurs-documentalistes stagiaires, professeurs-documentalistes en poste dans des CDI de collège. J'ai aussi interviewé des élèves de collèges et observé des séances

de formation à la maîtrise de l'information en interdisciplinarité ou non professeur-documentaliste – enseignant de discipline.

La première partie de la thèse a, avant tout, utilisé l'analyse de contenus pour délimiter le sujet. Si, au départ, elle traite de l'intégration des TIC dans l'enseignement, elle se focalise peu à peu sur l'usage des TIC dans les CDI de collèges. Elle s'inspire pour cela de différents travaux de recherches menés sur les innovations technologiques, sur les apprentissages aux TIC et sur les usagers de l'information.

Quant à la deuxième partie, elle a utilisé des statistiques sur le corps enseignant, le dépouillement de questionnaires, des entretiens avec des professeurs-stagiaires en documentation, ainsi que l'analyse de différents documents pour procéder à un état des lieux de la situation passée et présente du CDI et de ses professionnels, notamment de leur formation aux TIC et d'envisager des perspectives.

La troisième partie, elle, retrace et analyse une enquête qualitative menée sur deux années scolaires. Elle traite d'une étude de cas coordonnée et effectuée dans sept CDI de collèges. Trois d'entre eux ont fait l'objet d'observations ponctuelles où seul le ou les professeur(s)-documentaliste(s) du collège ont été interviewés. Quatre autres ont, quant à eux, fait l'objet d'un travail longitudinal, où outre des entretiens avec des élèves et les documentalistes, des observations d'apprentissage à la maîtrise de l'information ont été effectuées. Elle a eu pour principaux objectifs d'effectuer une analyse des différentes activités documentaires proposées dans les CDI et d'observer les savoir-faire que déploient les jeunes face aux supports et instruments électroniques d'information. J'ai choisi pour retranscrire ce travail une approche narrative qui témoigne de la richesse de mes résultats et surtout de la réalité des CDI.

D'autre part, ma bibliographie a été construite sur support électronique. Je me suis inspirée de la structure de la base de données TECNEDOC³ du département TECNE de l'INRP. Je contribue, depuis plusieurs années, à la mise au point et au développement de cette BDD qui rassemble des documents édités dans le domaine de l'éducation et des nouvelles technologies. En toute logique, j'ai donc repris la structure de cette BDD pour en développer une qui recense les sources de mon travail.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Finalement, tout au long de mes quatre années de thèse, j'ai cherché à rendre compte de phénomènes éducatifs émergents liés à l'intégration des TIC dans les CDI de collège. J'ai ressenti une tension permanente entre la nécessité de me focaliser et la nécessité d'élargir mon champ d'étude.

Mais au travers des choix faits, j'ai essayé d'une part de rendre compte de l'évolution du CDI et de la profession dans l'enseignement secondaire depuis les années 1950, d'identifier les équipements actuels en TIC des CDI, des formations à ces derniers par les professeurs-documentalistes et des usages qu'ils en ont. D'autre part, j'ai tenté de montrer les usages et les rapports qu'entretiennent les élèves avec les TIC dans le cadre de travaux documentaires et les relations entre les différents acteurs du CDI. Les résultats obtenus montrent que la grande majorité des professeurs-documentalistes aident les élèves à mener des recherches documentaires et mettent à leur disposition du matériel divers et varié, un fonds documentaire spécifique à leurs besoins.

Ma recherche met également en avant que si les TIC s'intègrent peu à peu dans les CDI, les formations initiale et continue des documentalistes posent problème. En effet, elles ont, avant tout, pour objectif de leur apprendre le maniement d'une technologie ou d'un outil particulier mais pas à les utiliser avec des élèves. L'apprentissage pédagogique des TIC reste souvent absent.

D'autre part, les jeunes que j'ai observés s'approprient rapidement les compétences techniques liées à l'utilisation des TIC mais ont des difficultés à acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise de l'information. En effet, si les jeunes semblent avoir plus de facilité à manipuler les dictionnaires et encyclopédies électroniques que les logiciels de recherche documentaire, quels que soient les outils ils rencontrent des difficultés à sélectionner, prélever et traiter l'information pertinente.

Par ailleurs, lors des observations de séances interdisciplinaires, j'ai pu observer les comportements de chaque acteur. Pour ce qui est des enseignants de discipline, soit ils se sont comportés de la même façon que lors d'un cours magistral, dans la mesure où ils ont dicté aux enfants les consignes, les ont aidés dans l'appropriation de connaissances disciplinaires, soit ils se sont effacés face aux documentalistes et sont devenus en quelque sorte des spectateurs de la séance.

3. Voir <http://bdd.inrp.fr:8080/Tecne/TecneWelcome.html> (consulté en janvier 2002).

Quant aux collégiens, ils se sont généralement montrés intéressés par les séances au CDI. Les modalités de travail qui diffèrent de celles auxquelles ils sont habitués et le fait de manipuler les TIC semblent pouvoir expliquer cet intérêt. Par ailleurs, pour eux, une discipline est synonyme d'heures de cours régulières en classe, d'évaluation. La documentation n'est donc pas une discipline d'enseignement et ils ne considèrent pas le professeur-documentaliste comme un enseignant de discipline à part entière. Lors des séances, si les professeurs-documentalistes aident les jeunes à la fois dans l'apprentissage de compétences instrumentales en matière d'informatique et interviennent dans l'acquisition de savoirs disciplinaires, ils jugent avant tout qu'ils sont investis d'une mission d'apprentissage à la maîtrise de l'information auprès des jeunes. Ils organisent des séances de formation en fonction des élèves, de leur niveau scolaire, de leurs compétences documentaires et ce pour leur apprendre au mieux la maîtrise de l'information.

À cet effet, une alliance entre les enseignants de discipline et les professeurs-documentalistes est apparue comme primordiale. La recherche documentaire sur un thème précis semble servir de support et de déclencheur aux apprentissages disciplinaires et documentaires.

Le rôle important que joue l'interdisciplinarité dans l'apprentissage à la maîtrise de l'information permet d'ouvrir des perspectives concernant le débat sur l'intérêt de l'apparition d'une discipline d'enseignement secondaire en documentation.

À l'issue de mon travail, ma thèse conclut sur l'arrivée d'une discipline médiane qui prend tout son intérêt lors des alliances entre enseignant et documentaliste. Dans une société où l'acquisition de compétences informationnelles est devenue primordiale, la documentation ne peut pas être considérée seulement comme une discipline de service, à savoir au service des autres. Par ailleurs, l'importance de l'interdisciplinarité dans l'enseignement de ces compétences fait qu'elle ne peut pas être reconnue comme une discipline à part entière mais plutôt comme une discipline méthodologique.

Plusieurs modèles définissent une discipline.

D'après M. Develay (Develay, 1992), chaque discipline conduit à une réflexion pratique et théorique. Or la documentation se trouve au carrefour de ces deux pôles. Le savoir théorique est en cours de construction avec les réflexions menées par la profession et les Sciences de l'information et de la documentation. Le pôle pratique,

lui n'est plus à démontrer puisque utilisé chaque jour par les documentalistes en poste.

Pour A. Chervel (1993), chaque discipline n'existe pas seule et ne sert pas une finalité unique, elle concourt avec d'autres à des finalités diverses. La documentation, dans cet esprit, serait donc bien une discipline au service d'autres disciplines. Pour F. Vernotte (Vernotte, 1996), la documentation est une interdiscipline dans la mesure où un élève, pour réaliser un produit documentaire, utilise des savoirs documentaires, mais aussi des savoirs disciplinaires et des compétences transversales.

A. Chervel définit également une discipline par un contenu d'instruction mis au service d'une finalité éducative et un corps enseignant agissant en fonction du groupe d'élèves qu'il trouve en face de lui. Or si le corps enseignant en documentation existe, le contenu d'instruction est inexistant.

PERSPECTIVES D'ÉTUDES

Aujourd'hui, les modifications apportées au CAPES des sciences et techniques documentaires et la création du brevet informatique et Internet vont dans le sens d'une reconnaissance de plus en plus importante du rôle de la documentation dans l'enseignement secondaire. En effet, dans les nouvelles épreuves du CAPES, l'épreuve disciplinaire est remplacée par une épreuve qui évalue les compétences scientifique et pédagogique des candidats en sciences de l'information et de la documentation ce qui va dans le sens d'une intégration progressive des savoirs en sciences de l'information dans l'enseignement secondaire. De la même façon le brevet informatique et Internet qui concerne l'ensemble des collèges dès l'année scolaire 2000-2001 et qui sera généralisé en 2002-2003 à l'ensemble des écoles primaires a pour objectif de faire acquérir aux jeunes des compétences informatiques et d'attester leur maîtrise. Les compétences requises pour le brevet de niveau 2 qui concerne le collège sont : organiser des traitements numériques à l'aide d'un tableur ; produire, créer et exploiter un document, s'informer et se documenter ; organiser des informations ; communiquer au moyen d'une messagerie électronique. Le B.O. n°42 du 23 novembre 2000 explique que c'est, je cite « *dans des contextes variés, où les élèves recourent en fonction de besoins réels à l'usage des technologies de l'information et de la communication, que les enseignants vérifient l'acquisition*

des compétences spécifiées pour le brevet informatique et internet ». Si toute l'équipe pédagogique est concernée par ces apprentissages, on se rend compte que la documentation a, ici, un rôle privilégié à jouer.

C'est dans ce contexte que j'envisage un nouveau travail de recherche : un travail longitudinal qui pourrait être mené des classes de sixième aux classes de troisième, voire même jusqu'aux classes supérieures. Ce travail, mené sur plusieurs années, aurait pour objectif d'étudier la progression des jeunes en matière de maîtrise de l'information et de faire apparaître la dynamique de l'apprentissage. Il serait effectué auprès d'élèves du même âge dans des contextes différents, par exemple à la fois dans des collèges classés en ZEP et auprès d'élèves issus de milieu favorisé, avec des modalités d'apprentissages divers et ce afin de pouvoir comparer les évolutions des élèves en matière de maîtrise de l'information. L'étude s'intéresserait aussi à analyser l'évolution des technologies de l'information et aux conséquences de leur intégration sur le CDI en lui-même.

UN CHEMIN QUI SE POURSUIT...

Au terme de ce parcours de doctorant, je témoigne beaucoup de reconnaissance à mon directeur de thèse qui m'a soutenue dans mes moments de découragement et sans qui ce travail n'aurait pas pu voir le jour.

Mais, l'achèvement de la thèse n'est évidemment pas synonyme d'aboutissement. Bien au contraire, elle constitue les prémices d'un parcours difficile, celui du post-doctorant à savoir celui du jeune docteur à la recherche d'une titularisation.

Après avoir été ATER, pendant les deux dernières années de thèse, en sciences de l'information et de la communication à l'IUFM d'Amiens, je suis aujourd'hui, jeune docteur dans le département TECNE à l'INRP.

J'ai obtenu cet emploi de jeune docteur agent de développement des nouvelles technologies dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes (loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 et décret n° 97-954 du 17 octobre 1997 pris pour son application). Il s'agit d'un contrat à durée déterminée.

Une circulaire⁴ précise l'ensemble des règles applicables au recrutement et à l'activité des jeunes docteurs agents

de développements des nouvelles technologies dans les IUFM.

Agée de moins de 30 ans et titulaire d'un doctorat, je remplissais les deux conditions nécessaires au recrutement.

Les activités d'un jeune docteur sont distinctes de la fonction d'enseignement. D'après la circulaire, elles doivent « *présenter un caractère novateur et correspondre à des besoins émergents ou non satisfaits* ». Pour ma part, détachée à l'INRP dans le département TECNE, j'ai l'opportunité de pouvoir poursuivre mes recherches en sciences de l'éducation sur les questions de documentation dans l'enseignement secondaire. Je participe également au développement de la base de données TECNEDOC, à sa conversion sous le logiciel Doris et à sa mise en ligne sur le site Web de l'INRP.

Ce poste, comme pour beaucoup de jeunes dans ma situation, me permet ainsi d'exercer une activité de recherche post-doctorale. La perspective est maintenant celle d'une titularisation...

Céline DUARTE-CHOLAT

INRP-dpt. TECNE

cduarte@inrp.fr

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALAVA, Séraphin et ÉTÉVÉ, Christiane (1999). Médiation documentaire et éducation. *Revue Française de Pédagogie*, n° 127, avril-mai-juin, p. 119-164.

BARON, Georges-Louis et BRUILLARD, Éric (1996). *L'informatique et ses usagers dans l'éducation*. Paris : PUF. 312 p. (L'Éducateur).

BERNHARD, Paulette (1998). Apprendre à « maîtriser » l'information : des habiletés indispensables dans une « société du savoir ». *Les bibliothèques à l'ère électronique dans le monde de l'éducation*, vol. XXVI, n° 1, automne-hiver, <[http : //acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/09-bernhard.html](http://acelf.ca/revue/XXVI-1/articles/09-bernhard.html)> (consulté en novembre 1998). 17 p.

LE COADIC, Yves-François (1997). *Usages et usagers de l'information*. Paris : ADBS ; Nathan Université. 127 p. (Information documentation ; 128).

PAPERT, Seymour (1994). *L'enfant et la machine à connaître*. Paris : Dunod. 225 p.

PIAGET, Jean (1974). *La prise de conscience*. Paris : PUF. 282 p. (Psychologie d'aujourd'hui).

4. Voir circulaire parue au *Bulletin Officiel* n° 27 du 2 juillet 1998 <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo980702/mens9801642c.htm>, (consulté en janvier 2002).